

Il a jugé nécessaire, pour raison de mauvaise santé, de quitter son poste de ministre, poste lourd de responsabilités, mais, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous réjouissons qu'il continue de siéger dans cette enceinte.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Au nom du PSD, j'aimerais, monsieur l'Orateur, associer notre groupe aux paroles qu'ont prononcées le premier ministre et le chef de l'opposition en accueillant à la Chambre aujourd'hui, en si bonne santé, l'honorable député de Greenwood. Nous regrettons que son état de santé l'ait forcé plus tôt à se retirer du cabinet. Nous sommes heureux qu'il nous honore de sa présence au cours de cette session. Nous sommes certains que, tout comme par le passé, il fera un apport très précieux aux délibérations de la Chambre. Depuis bon nombre d'années, nous le considérons comme un ami personnel, de sorte que nous nous réjouissons beaucoup de le revoir parmi nous.

L'hon. J. M. Macdonnell (Greenwood): Merci.

M. l'Orateur: Voilà, je pense, le plus bref discours que l'honorable député ait jamais prononcé.

L'hon. M. Macdonnell: Et le mieux accueilli!

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) présente à Son Excellence le gouverneur général le message suivant:

Le gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Donald Methuen Fleming, ministre des Finances, l'honorable Léon Balcer, solliciteur général, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre du Revenu national, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu du chapitre 143 des statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Balcer, Churchill, Habel, Pallett et Peters, soit nommé pour dresser, préparer et remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 65 du Règlement.

La motion est adoptée.

(Texte)

CHAMBRE DES COMMUNES

CHOIX DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable M. Green, que M. Jacques Flynn, député de la circonscription électorale de Québec-Sud, soit nommé président des comités pléniers.

(Traduction)

Pour le moment, je me contenterai de signaler que l'honorable député dont je viens de parler jouit de l'estime et de la considération de tous les membres de cette enceinte. C'est un membre distingué du barreau et il a été élu pour la première fois à la chambre des Communes en 1958. Depuis son arrivée à la Chambre, sa participation aux discussions, en cette enceinte et en comité, a été telle que les membres de tous les partis de la Chambre lui accorderont leur appui. Dans l'exercice de la fonction qui lui est dévolue, il agira toujours avec justice et sans prévention pour maintenir le décorum qui est toujours de mise à la Chambre.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition, je tiens à dire à l'honorable premier ministre (M. Diefenbaker) que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes parfaitement heureux que le premier ministre propose la nomination de M. Jacques Flynn au poste de président des comités pléniers.

Nous en sommes heureux parce que nous sommes convaincus qu'il remplira la fonction de vice-président de la Chambre avec justice et équité. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ferons l'impossible pour lui rendre la tâche aussi agréable que possible.

(Traduction)

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, au nom du parti social-démocrate, je tiens à dire que nous nous réjouissons du choix de la personne qui est appelée à accéder au poste extrêmement important de président des comités pléniers et d'Orateur suppléant de la Chambre. Nous sommes sûrs que M. Jacques Flynn, que nous propose le premier ministre, saura s'acquitter de ses fonctions avec distinction, rendre des décisions équitables envers tous les membres de la Chambre sans exception et, ce qui importe surtout, se constituer le gardien des privilèges et des droits des députés, sans oublier les privilèges et les droits des députés qui sont en minorité.

(La motion est adoptée.)